

Mme. Véronique RIOTTON  
*Députée de la Haute-Savoie*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 septembre 2019

# Véronique Riotton est nommée rapporteure du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Les députés membres de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ont désigné aujourd'hui **Véronique Riotton rapporteure du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**. Elle travaillera sur ce texte conjointement avec sa collègue Stéphanie Kerbarh, députée de la Seine-Maritime.

Priorité de la rentrée parlementaire, ce projet de loi porté par Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, **visé à changer nos modes de consommation et de production pour limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat**. Il s'articule autour de quatre grandes orientations consistant à mettre fin au gaspillage, à mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production, à renforcer l'information du consommateur ainsi qu'à améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Il prévoit notamment :

- **D'interdire la destruction des invendus** pour lutter contre la surproduction en mettant fin à l'élimination des produits neufs. Cette pratique sera désormais interdite, y compris pour les textiles, les produits électroniques ou encore d'hygiène qui devront être donnés ou recyclés. C'est une première mondiale, la France conserve son statut de pionnier dans la protection de l'environnement.
- **D'introduire un système de consigne** afin de lutter contre la pollution plastique et de tendre vers un objectif de 100% des plastiques recyclés en 2025.
- De lutter contre l'obsolescence programmée en créant **un indice de réparabilité des produits pour mieux informer le consommateur** au moment de l'achat. Comme pour les voitures aujourd'hui, les réparateurs devront pouvoir proposer des pièces détachées d'occasion.

- **De renforcer le principe du pollueur-payeur**, qui rend responsable celui qui fabrique ou distribue un produit du financement de sa fin de vie.
- **De favoriser les produits meilleurs pour l'environnement.** Les fabricants concevant leurs produits de manière écologique bénéficieront d'un bonus sur la contribution qu'ils versent pour la gestion et le traitement de la fin de vie de leurs produits.

Pour Véronique Riotton : « *En 2018 en France nous avons produit 4,6 tonnes de déchets par habitant. Nous sommes tous responsables de cette pollution ! A l'heure de la préservation des ressources et de l'urgence à réduire notre empreinte carbone pour limiter le réchauffement climatique, l'économie circulaire doit être notre priorité. Il faut réinventer nos modes de consommation et de production, pour sortir du schéma produire, utiliser, jeter, puis produire à nouveau. Notre responsabilité aujourd'hui est d'agir pour limiter la production de déchets, favoriser le réemploi des produits, et en fin de vie quand on n'a plus d'autre choix : travailler à rendre le recyclage la norme.* »

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire sera débattu en séance publique au Sénat la semaine prochaine, puis sera discuté à l'Assemblée nationale.

Plus d'informations sur :

[http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/lutte\\_gaspillage\\_economie\\_circulaire](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/lutte_gaspillage_economie_circulaire)

**Contact presse :**

Alexis Cintrat – 07 86 61 65 26 – [alexis.cintrat@clb-an.fr](mailto:alexis.cintrat@clb-an.fr)